

Conseil régional Auvergne
13/15 avenue de Fontmaure
BP 60 – 63402 Chamalières cedex
www.cr-auvergne.fr

© BCC TOSCANE + 33(0)473 62 14 87 - Photos : Conseil régional Auvergne

— GUIDE RÉGIONAL
DES INTERVENTIONS
POUR LE
DÉVELOPPEMENT EXTÉRIEUR —


CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE


CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE



1 Bosnie-Herzégovine 2 Chine 3 Grèce
4 Inde 5 Irlande 6 Italie 7 Madagascar
8 Mali 9 Malte 10 Portugal 11 Slovénie

L'Auvergne, une région ouverte sur l'Europe et le monde

Les différentes démarches de projets partagés et solidaires en faveur des territoires et de leurs populations, engagées par le Conseil régional d'Auvergne depuis 2004, permettent aujourd'hui de dresser un premier bilan de notre action dans le domaine de la coopération décentralisée.

La Région Auvergne a, en effet, défini sa stratégie à l'international autour de quatre axes :

- la coopération décentralisée (Bosnie-Herzégovine, Mali, Madagascar),
- la coopération à finalité économique en direction de la Chine et du Portugal,
- les actions thématiques permettant à l'Auvergne de se positionner à l'international,
- une contribution au développement de l'image de l'Europe en Auvergne.

Cette volonté, au-delà des relations directes entre les femmes et les hommes qu'elle sous-tend, et qui est le ciment indispensable de toute coopération, s'attache à nouer des réseaux de savoir-faire et attirer en Auvergne des nouvelles populations qui contribueront à son développement économique.

L'Auvergne est aujourd'hui un acteur à l'international reconnu par ses différents partenaires étrangers, et est identifiée comme une région ouverte sur l'Europe et le monde.

N'est-ce pas le début de son véritable "désenclavement" ?

Jean-Claude Mairal
Vice-Président chargé de l'Europe
et de la coopération décentralisée

René Souchon
Président
du Conseil régional d'Auvergne

MISSION DE _ COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE _



Signature de la convention de coopération décentralisée avec la région de Tombouctou (Mali) le 8 décembre 2006.

L'année 2006 constitue un tournant dans la mise en œuvre de la stratégie du Conseil régional d'Auvergne pour faire de l'Auvergne une région ouverte sur le monde. Pour la coopération décentralisée, l'action de la Région Auvergne consiste à **conforter ses partenariats et à cibler ses interventions** de façon à pouvoir intervenir avec efficacité dans trois pays : **Madagascar, Mali, Bosnie-Herzégovine.**

Le Conseil régional d'Auvergne se positionne vis-à-vis des institutions qui peuvent apporter des cofinancements : ainsi, avec le Ministère des Affaires Étrangères (pour les actions en Bosnie-Herzégovine

et pour Madagascar). La reconnaissance de l'action de l'Auvergne s'est, en particulier, traduite par l'organisation à Clermont-Ferrand d'un séminaire "Tourisme responsable et coopération décentralisée", en juin 2006, coordonné avec Cités Unies France. Pour 2007, ces partenariats financiers devront encore se développer avec la poursuite des aides du Ministère des Affaires Étrangères mais aussi de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) pour une action en faveur du développement du tourisme à Madagascar.



Le Conseil régional d'Auvergne et le syndicat des Bois de l'Aumône ont uni leurs forces, dans le cadre d'une coopération décentralisée avec la Région du Vakinankaratra à Madagascar pour permettre à la commune urbaine d'Ambatolampy d'organiser dans des conditions acceptables la gestion de ses déchets, en offrant un véhicule de collecte des ordures ménagères. Ce véhicule a pris la route de Toulon le 1^{er} mars et sera embarqué dès le 6 mars pour sa destination finale.

MISSION DE _ COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE _

Dans cette logique de partenariat, le Conseil régional d'Auvergne a **adhéré à l'Assemblée des Régions d'Europe**. Le Président du Conseil régional est devenu membre du Bureau lors de l'assemblée générale de novembre 2006.

Par ailleurs, le Conseil régional d'Auvergne soutient **l'association CERAPCOOP** - réseau régional de concertation des acteurs locaux engagés dans la coopération décentralisée et la solidarité internationale - sur ses fonds propres mais aussi en étant pour elle l'organisme relais des subventions du Ministère des Affaires Étrangères.



Assemblée générale de l'Assemblée des Régions d'Europe (Novembre 2006). ©Région magazine

Le Conseil régional d'Auvergne adhère également à Cités Unies France, à Cités et Gouvernements Locaux Unis et à l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe. L'Auvergne est ainsi présente, active et influente au sein de ces différentes structures.

- 2 conventions signées avec la Bosnie-Herzégovine et formation/accueil de 4 enseignants et de 3 étudiants à l'École Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand et au lycée hôtelier de Chamalières ;
- 2 conventions signées avec Madagascar et accueil/formation de 2 étudiants à l'Université Blaise Pascal et d'un médecin à la Faculté de médecine de Clermont-Ferrand ;
- 2 conventions signées avec le Mali et accueil/formation de 2 étudiants à l'Université Blaise Pascal et à l'ENITA de Clermont-Ferrand.

MISSION DE _ COOPÉRATION INTERRÉGIONALE _

L'objectif de développement de la coopération interrégionale du Conseil régional d'Auvergne est apparu dès le vote du budget pour l'année 2006. La volonté était de clairement distinguer les actions relevant de la coopération décentralisée de celles qui concernent la coopération interrégionale. Ces dernières conduisent à mener **des actions, soit en partenariat avec des pays** (Chine — Portugal — zone Europe) avec lesquels des échanges réciproques dans des domaines tels que l'économie, la recherche, l'éducation pourraient être engagés, **soit en initiant des coopérations thématiques sur des thèmes essentiels pour la Région Auvergne**, tels que l'eau, le volcanisme, l'éducation, l'environnement, le tourisme solidaire et durable.

Par ailleurs, cette mission a conduit le Conseil régional d'Auvergne à se préoccuper, dans la même logique que pour la coopération décentralisée, de **capter pour l'Auvergne** (c'est-à-dire pour le Conseil régional d'Auvergne et l'ensemble de ses partenaires) **des appels d'offres ou des appels à propositions** lui permettant de

se positionner comme une région ouverte sur l'extérieur et en capacité de trouver les fonds nécessaires à son développement.

Enfin, pour appliquer ses engagements pris en 2004, le Conseil régional d'Auvergne poursuit ses actions humanitaires qui, centrées en 2006 sur l'aide à la reconstruction au Sri Lanka, n'ont pu pour des raisons majeures (troubles politiques, violences ethniques) être menées à bien et seront réorientées en 2007 sur la région du Tamil Nadu en Inde.



Entretien avec le Président de la province de Liaoning et René Souchon (Juillet 2006).

MISSION DE _ COOPÉRATION INTERRÉGIONALE _

• **Stratégie "pays"** : l'action a consisté à "ouvrir les pistes" de coopérations économiques à nos partenaires auvergnats dans la province du Liaoning en Chine, et au nord Portugal.



• **Stratégie "thématique"** : l'action porte premièrement sur l'un des atouts de l'Auvergne, qui est **l'eau**, dans le but de maintenir les pôles de formation reconnus dans ce domaine et de fédérer ses différents acteurs qui interviennent dans ce domaine. Pour cela, le Conseil régional d'Auvergne a participé à la création de l'association Soleauvergne afin de lui permettre de collecter des fonds pour mener différentes actions. La structure sera opérationnelle dès 2007.

soleauvergne

Un deuxième axe thématique porte sur les actions en faveur du développement du **tourisme solidaire**, un tourisme responsable, respectueux des territoires et des populations, avec de réelles retombées économiques. Un véritable tourisme de proximité fait d'échanges et de partage de cultures différentes.

Un troisième axe porte sur les **volcans**. Dans le cadre d'un rapprochement avec l'île de la Réunion, le Conseil régional d'Auvergne met en place une coopération dans le domaine de la recherche, du tourisme, de l'environnement, de l'énergie, de la culture... Après 2007, ce projet pourra être étendu à d'autres pays comme le Portugal ou l'Italie.



Rencontre avec Mme l'adjointe au maire de la Ville d'Anshan en présence du Maire de Clermont-Ferrand et du Président du Conseil régional d'Auvergne.

MISSION DE _ COOPÉRATION INTERRÉGIONALE _

- Volonté de capter le maximum d'appels d'offres et d'appels à propositions, l'année 2006 a été marquée :

- par la mise en place d'un **groupement régional de réponses aux appels d'offres internationaux**, en partenariat avec le GIP Auvergne du Rectorat, qui en est l'animateur, et le cabinet FIDAL.

À ce jour, les différentes conventions juridiques sont signées. Les accords des membres actifs et des membres associés sont obtenus. La liste des "experts" par thèmes est aujourd'hui suffisante pour se positionner seuls ou en partenariat avec d'autres structures pour répondre aux prochains appels d'offres internationaux. Dès 2007, ces efforts doivent permettre de gagner les premiers dossiers.



Signature de la convention partenariale Futourism entre l'Irlande, la Slovénie, Malte, la Grèce et l'Auvergne (Juin 2006).

- par l'obtention de subventions au titre des crédits européens :



-Futourism, en tant que chef de file, en partenariat avec la Slovénie, la Grèce, l'Irlande et Malte, pour développer les échanges d'expériences et élaborer en commun des concepts aidant au développement durable des potentiels touristiques de chacune des régions concernées. 2006 a permis de consolider le partenariat pour engager, en 2007, les premières actions dont la partie technique est mise en œuvre par le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne.

MISSION DE _ COOPÉRATION INTERRÉGIONALE _

- Mobidéveloppement, en partenariat avec la chaîne de télévision Demain.



Le succès remporté par la Région Auvergne, lors de l'appel à proposition lancé par la Commission Européenne à l'occasion de l'année européenne de la mobilité, a permis de réaliser quinze films de sensibilisation aux atouts de la mobilité.



Réunion de tous les partenaires Futourism en Irlande (Février 2007).



Participation de l'Auvergne au salon de la Mobilité en Europe (Lille, décembre 2006).

Cette action permet maintenant de positionner le Conseil régional d'Auvergne en 2007 pour être aidé par la Commission Européenne à développer un schéma régional de la mobilité des travailleurs.

Il devra répondre aux engagements pris en ce sens en conclusion des Assises territoriales d'Auvergne en 2004 et permettre de développer les échanges de travailleurs entre l'Auvergne et les autres régions de l'Union européenne :

MISSION DE _ COOPÉRATION INTERRÉGIONALE _

– par la montée en puissance des actions du bureau de Bruxelles, ouvert en partenariat avec les Régions Centre et Limousin en octobre 2005.

Ce bureau est maintenant structuré et il est utilisé par de nombreux partenaires qui veulent entrer en relation avec la Commission Européenne.

Le fait que la Région Auvergne ait été retenue pour participer aux "Open Days", manifestation annuelle des régions d'Europe, en prenant en charge des conférences sur les thèmes de l'innovation au service du développement, est un réel gage de reconnaissance.



Animation d'un atelier par JC Mairal, vice-président du Conseil régional Auvergne, chargé de l'Europe et de la coopération décentralisée, lors des "Open Days" à Bruxelles (Octobre 2006).

→ CONTACT



Antenne Interrégionale

Auvergne - Centre - Limousin
Rue de la Loi, 67
1040 Bruxelles - Belgique
Tél. : +32 2 234 54 10
aav-cent-lim@cr.bgc.be

Région Auvergne

Émilie Fouché - Correspondante permanente à Bruxelles
Tél. : +32 2 234 54 12
antenne.bruxelles@cr-auvergne.fr



Inauguration de l'antenne interrégionale (Auvergne - Centre - Limousin) de Bruxelles (Octobre 2005).



Nous aurons le temps d'atteindre les objectifs, à l'échelle du monde entier et dans la plupart, sinon dans la totalité, des pays, mais seulement si nous rompons avec la routine.

Cela ne se fera pas en un jour.

Le succès exige une action soutenue pendant les 10 années qui nous séparent de l'échéance.

Il faut du temps pour former des enseignants, des infirmiers et des ingénieurs, pour construire des routes, des écoles et des hôpitaux, pour créer de petites entreprises et de grandes sociétés qui créent à leur tour des emplois et des revenus.

C'est pourquoi nous devons commencer tout de suite. Dans les quelques années qui viennent, nous devons faire mieux que doubler l'aide au développement dans le monde, sinon, il n'y aura pas moyen d'atteindre les objectifs.



Kofi A. Annan
Secrétaire Général des Nations Unies (1997 - 2006)